



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24489-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1405**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D AIX EN PROVENCE AU FORUM POUR LA GESTION
DES VILLES**

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
service Administration Générale RH

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : M. Gerard DELOCHE

-

Nomenclature :

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D AIX EN PROVENCE AU FORUM POUR LA GESTION DES VILLES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales, organisme a été **fondé en 1983**, dans la lignée des 1ères lois de décentralisation, avec la volonté de promouvoir l'échange entre les acteurs des territoires.

Le **Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales** est une **association Loi 1901 indépendante**, dont la gouvernance collégiale reflète la pluralité politique et reconnaît en outre l'apport du secteur privé qui s'est installé durablement sur des pans entiers de la sphère des services rendus au public notamment par le biais des DSP.

Cette association nationale compte à son actif plus de 250 collectivités membres, parmi lesquelles des Régions, Départements, villes et Communautés d'agglomération et autres EPCI, représentant plus de 35 millions d'habitants et près de 60 entreprises membres, d'envergure nationale et internationale.

L'objet de l'association est d'apporter une aide à la gestion des collectivités territoriales, par l'information, par l'échange d'expériences entre les décideurs locaux, par la formation d'élus locaux et des cadres des collectivités.

L'association est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation et des sessions se déroulent régulièrement à Paris comme en région, mais également au sein même des collectivités à la demande de ces dernières.

Les communes adhérentes bénéficient de conditions tarifaires particulièrement avantageuses pour les agents de la ville.

Je vous demande de délibérer afin d'approuver l'adhésion à l'Association Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités locales.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant l'intérêt pour la commune d'accéder aux fruits des travaux du Forum pour la Gestion des villes et des Collectivités locales, de participer à ses interventions, d'échanger avec ses membres et ses partenaires sur l'ensemble des thèmes qui nourrissent la vie et l'évolution des collectivités locales, et d'y collecter l'ensemble des informations utiles à une gestion éclairée,

Considérant de plus, les avantages en matière de formations des élus et des cadres dispensées par le Forum pour la Gestion des villes et des Collectivités locales ;

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** d'adhérer à l'Association du Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités locales, sise 46 rue de la Boétie, 75008 PARIS ;
- **PRECISER** que le montant de l'adhésion pour l'année 2013 s'élevant à 5085 € TTC, sera prélevé sur le budget.
- **DIRE** que le montant de 5085 € TTC (cinq mille quatre vingt cinq euros) correspondant à la cotisation 2013 sera imputé sur la ligne budgétaire 92020 6281 1643 qui présente les disponibilités nécessaires.

**2012.1405 - ADHÉSION DE LA VILLE D AIX EN PROVENCE AU FORUM POUR LA
GESTION DES VILLES**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**